Guide de formation

Année scolaire 2024 – 2025



Sommaire

1 — L'école	4
→ eikon	•
→ Formations proposées	
→ Visions, missions, valeurs	
2 — Contacts, horaires et informations générales	8
→ Coordonnées de l'école	
→ Secrétariat	
→ Horaires des cours PREPA et IMD	
→ Horaires des cours de maturité intégrée (MP1) et post-CFC (MP2)	
→ Cours de sport	
→ Calendriers scolaires	
→ Voyages d'études	
→ Badge et casier	
→ Médiation	
→ Mesures compensatoires et cours d'appui	
→ Médiateur·trices	
→ Échéances financières	
3 — Agenda	18
→ Rentrée scolaire PREPA, IMD et maturité post-CFC (MP2)	
→ Journées portes ouvertes	
→ Moments de rencontre pour les parents d'élèves	
4 — Contacts, direction, collaborateur·trices	20
5 — Enseignant⋅es, branches	22
6 — Organigramme eikon	26
	20

7 — Déroulement de la formation PREPA et IMD	28
→ Les stages	
→ eikonwork	
→ eikonlab	
→ Cours de maturité professionnelle	
8 — Fonctionnement interne	39
→ Nouveau règlement de formation IMD	
→ Règlement interne	
→ Règles en cas de retard, d'absence et de maladie	
→ Amendes	
→ Notes et absence lors d'un rendu ou d'une évaluation	
→ Demande de congé	
→ Journées sportives	
→ Règles de vie	
→ Manquements au règlement de l'école	
→ Centre multimédia	
→ Photocopieuses à libre accès	
→ Studios vidéo et photo	
→ Support informatique	
→ Fitness	
→ Bibliothèques	
→ Charte de la cafétéria	
9 — Conseil des élèves	53
10 — Abréviations	56
11 — Adresses utiles	58

L'école

eikon

eikon est l'école professionnelle en arts appliqués du canton de Fribourg. Dans son lieu mythique, La Timbale, avec son orientation « nouvelles technologies », eikon est une école pionnière de la formation professionnelle d'Interactive Media Designer CFC.

Forte de sa formation CFC, eikon accueille également une année préparatoire (PREPA) très prisée et une formation de maturité professionnelle post-CFC, orientation arts visuels et arts appliqués.

En plus des cours théoriques et pratiques, les nombreux projets et partenariats culturels de eikon préparent nos élèves aux défis d'un monde professionnel en constante évolution.

Formations proposées

- → Année préparatoire en arts appliqués (PREPA) ;
- → Interactive Media Designer CFC (IMD) avec ou sans maturité professionnelle (MP1), orientation arts visuels et arts appliqués;
- → Maturité professionnelle post-CFC (MP2), orientation arts visuels et arts appliqués (1 année à plein temps).

« ÊTRE EMPATHIQUE, C'EST VOIR LE MONDE À TRAVERS LES YEUX DE L'AUTRE ET NE PAS VOIR NOTRE MONDE SE REFLÉTER DANS LEURS YEUX .»

Carl Rogers



Visions

Positionner notre école comme un lieu d'innovation créative et un centre de référence supra-cantonal pour la communication visuelle numérique.

Être précurseurs dans le bien-être des personnes en formation et des collaborateur-trices.

Renforcer nos réseaux de partenariats ainsi que nos liens avec les entreprises et les institutions.

Développer notre offre de formations en adéquation avec les besoins de l'économie privée et publique.

Missions

- → Former des professionnel·les compétent·es, créatif·ves et responsables;
- → Encourager et accompagner les personnes en formation dans leurs apprentissages;
- → Favoriser l'épanouissement;
- → Promouvoir l'égalité des chances.



Valeurs

- 1. Créativité: Nous encourageons chacun·e à innover, oser, échanger, faire preuve de curiosité.
- 2. Respect: Nous sommes à l'écoute, bienveillant es et respectueux euses les un es envers les autres.
- 3. *Passion*: Nous transmettons l'enthousiasme pour nos métiers et la recherche d'excellence.
- 4. *Engagement*: Nous forgeons une image positive de notre école par notre implication quotidienne.
- 5. *Collaboration*: Nous privilégions la collégialité et la participation dans notre fonctionnement.
- 6. *Qualité*: Nous inscrivons nos pratiques dans une dynamique constante d'amélioration.
- 7. *Durabilité*: Nous intégrons les enjeux du développement durable dans toutes nos actions.

2

Contacts, horaires et informations générales



Coordonnées de l'école

eikon

→ École professionnelle en arts appliqués Route Wilhelm Kaiser 13 1700 Fribourg

Secrétariat

→ 026 305 46 86 eikon@edufr.ch www.eikon.ch

Centre multimédia

→ 026 305 46 81 eikon_cm@edufr.ch

Médiation

→ 026 305 46 83 Alessandra.Marchetto@edufr.ch Julien.Pasquier@edufr.ch

Support informatique

→ eikon_it@edufr.ch



Secrétariat

Le secrétariat est ouvert durant les horaires mentionnés ci-dessous.

→ *Horaires : lundi à vendredi* 08h15 — 11h30 | 13h15 — 16h30

Durant les vacances scolaires, le secrétariat est ouvert de 08h30 à 11h00 et de 14h00 à 16h30.

Hormis dans les cas graves, les appels téléphoniques et les messages personnels ne sont pas transmis aux élèves.

Duplicatas

- Attestation de formation CHF 10.
- Carte d'apprenti-e CHF 10.-
- Bulletin de notes CHF 30.-

Horaires des cours PREPA et IMD

Les cours peuvent exceptionnellement se terminer à 15h15 la veille de certains jours fériés. L'école est accessible aux élèves du lundi au jeudi jusqu'à 20h00; une surveillance est organisée en soirée, excepté les veilles de jours fériés. Les vendredis, l'école ferme ses portes à 17h30.

Les horaires des cours sont affichés sur la porte de chaque salle de classe.

```
→ Horaires: lundi à vendredi
08h30 — 10h15 | 10h30 — 12h15
13h30 — 15h15 | 15h30 — 17h15
```

Horaires des cours de maturité intégrée (MP1) et post-CFC (MP2)

```
→ Horaires08h00 - 09h35 | 09h55 - 12h2013h30 - 15h05 | 15h30 - 17h05
```

→ IMD1: Jeudi→ IMD2: Vendredi

→ IMD3:Lundi

Cours de sport

Les cours de sport ont lieu les mercredis.

Veuillez consulter l'horaire de classe.

- → Pour les élèves de 2° année et de 3° année : 1 semaine sur 2.
- → Pour les élèves de 1^{re} année : chaque semaine.



Calendriers scolaires

Les calendriers scolaires sont disponibles online :

→ Service de la formation professionnelle : www.fr.ch/sfp

Voyages d'études

Sous réserve

Les dates seront communiquées ultérieurement.

Une participation financière entre CHF 80.— et CHF 350.— peut être demandée en fonction de la durée du voyage d'études et de la destination.

Badge et casier

Un badge, permettant l'accès au bâtiment et l'utilisation des photocopieuses, est distribué aux élèves dès la 1^{re} année, contre un dépôt de CHF 30.—.

Les élèves conservent ce badge jusqu'à la fin de leur formation.

Un casier peut être attribué pour une année scolaire, contre un dépôt de CHF 20.-.

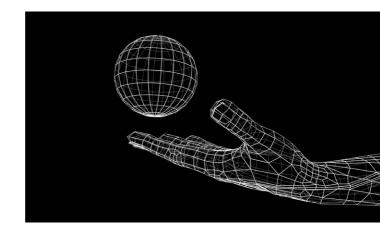
Médiation

Moment de parole, espace d'écoute, chaque élève peut solliciter une médiation pour aborder des questions personnelles (privées ou scolaires), des difficultés rencontrées dans sa formation, des problématiques en classe avec ses camarades ou enseignant-es, et tout autre aspect lié à son bien-être.

La médiation est strictement confidentielle. Pour nos élèves, cette prestation est gratuite.

Nous sommes à votre écoute pour tout souci ou problème de :

- → Solitude
- → Conflit
- → Stress
- → Baisse de motivation
- → Déprime
- → Violence
- → Sexualité
- → Alcool
- → Drogues
- → etc.



Mesures compensatoires et cours d'appui

Les élèves en difficulté d'apprentissage peuvent être mis-es au bénéfice de mesures compensatoires et/ou d'accompagnement.

Des informations plus détaillées sont communiquées en début d'année scolaire.

Médiateur-trices

- → 026 305 46 83
- → Alessandra Marchetto
 Alessandra.Marchetto@edufr.ch
- → Julien Pasquier
 Julien.Pasquier@edufr.ch

ou également:

- → 143 La main tendue
- → 147 Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes



Contacts, horaires et informations générales

Échéances financières

Le coût du matériel scolaire varie en fonction du degré et des besoins de l'enseignement. Plus d'informations peuvent être obtenues auprès du secrétariat.

Les prix (en CHF) et les échéances sont indiqués à titre indicatif, sous réserve d'éventuelles modifications.

	PREPA	IMD1	IMD2	IMD3
Septembre	Taxes aux coûts et fournitures scolaires ¹ 120	Taxes aux coûts et fournitures scolaires ¹ 120	Taxes aux coûts et fournitures scolaires ¹ 120	Taxes aux coûts et fournitures scolaires¹ 120
Octobre		Voyage d'étude entre 80 et 150	1 ^{re} tranche ordinateur entre 470 et 700	
Novembre	Moyens d'enseignement ² entre 500 et 600	Moyens d'enseignement ² entre 900 et 1000	Moyens d'enseignement ² selon besoins	Moyens d'enseignement ² selon besoins
Décembre				3° tranche ordinateur entre 470 et 700
Janvier				
Février			2° tranche ordinateur entre 470 et 700	
Mars				
Avril				
Mai			Voyage d'étude entre 250 et 350	
Juin				
Juillet				
Août				

IMD4	MATU MP2
Taxes aux coûts et fournitures scolaires¹ 120	Taxes aux coûts et fournitures scolaires ¹ 120
	Moyens d'enseignement ² entre 380 et 450

¹ selon l'art. 2 al. 1 let. c de l'ordonnance sur les tarifs des taxes et des indemnités de la formation professionnelle (OTIFP)

² selon l'article 15 al. 3 du règlement sur la formation professionnelle (RFP)

Agenda



Rentrée scolaire PREPA, IMD et maturité post-CFC (MP2)

La rentrée scolaire se déroule entre le jeudi 22 août et le vendredi 23 août 2024.

Les élèves sont convoqué·es individuellement durant l'été.

Lors de la rentrée scolaire, les élèves sont accueilli-es par la direction et leur maître de classe ou leur enseignant-e. Le but de cette semaine est, d'une part, de prendre connaissance de l'école et d'installer le matériel (hardware et software) et, d'autre part, de prendre leur badge et leur clé de casier au secrétariat (contre paiement du dépôt).

Pour les élèves en PREPA, c'est aussi l'occasion de constituer leur caisse de matériel.

Le dernier jour de cours est agendé au mercredi 2 juillet 2025.

Journées portes ouvertes

- → Vendredi 22 novembre 2024
- → Samedi 23 novembre 2024

Moments de rencontre pour les parents d'élèves

Pour les parents des élèves de 1^{re} année, une soirée d'information générale est organisée.

Cette soirée a pour but de présenter :

- → Le plan de formation;
- → L'organisation de l'école, les responsables et les règles de promotion (y compris le temps d'essai);
- → Les mesures compensatoires et les cours d'appui (accompagnement spécifique des élèves qui rencontrent des difficultés):
- → Les dates et l'organisation du voyage d'études (si celui-ci a lieu).

La date de cette soirée, qui a lieu en principe à la mi-septembre, est communiquée dans le courrier de convocation de la rentrée scolaire.

Pour les parents des élèves de PREPA et de 1^{re} année, rencontre avec le la maître de classe :

- → Ces rencontres ont pour but de parler des résultats de mi-semestre et du temps d'essai ainsi que des objectifs pour améliorer la situation de l'élève.
- → Le·la maître de classe contacte les parents en cas de nécessité de se rencontrer.

4

Contacts Direction Collaborateur-trices



20

Directeur

→ Felix Kaufmann
Felix.Kaufmann@edufr.ch
026 305 46 80

Doyen

→ Filippo Nugara
Filippo.Nugara@edufr.ch
026 305 46 91

Adjointe administrative

→ Brigitte Roulin
Brigitte.Roulin@edufr.ch
026 305 46 92

Collaborateur-trices

- → Amélie Berset-Pasquier, collaboratrice administrative Amelie.BersetPasquier@edufr.ch 026 305 46 82
- → Ruben Gomes Ferreira, stagiaire pré-HEG Ruben.Gomes@edufr.ch 026 305 46 86

Centre multimédia

→ David Da Cruz, responsable David.DaCruz@edufr.ch 026 305 46 81



Enseignant·es Branches



PREPA

- → Pierre-Vincent Braillard

 Dessin d'expression

 Couleur
- → Véronique Chuard Volume
- → Michel Cotting

 Dessin de construction
- → Estève Despond
 Création digitale
- → Luca Etter
 Photographie
 Méthodologie
 & Création
- → Catherine Gottraux Roos Typographie
- → Daniel Huguenot Graphisme
- → Adailton Silva
 Histoire de l'art
 & expression orale

IMD₁

- → Julien Babel

 Recherches

 & créations visuelles
- → Luca Etter Photographie
- → Toni Fisler
 Frontend Development
- → Adrien Gaillard Étude & organisation professionnelle Vidéo
- → Catherine Gottraux Roos
 Typographie digitale
- → Daniel Huguenot Logiciels
- → Alessandra Marchetto
 Communication digitale
- → Julien Minguely
 Motion Design
- → Rachel Pilet
 Culture visuelle
 Communication orale
 & écrite
- → Sarah Seydoux
 Anglais
- → Nicolas Studer
 Sport
- → Cyril Vernier
 UI Design
- → Michael Vuilleumier
 Design Thinking & UX

Enseignant·es Branches

IMD₂

- → Yorick Anastasia
 UI Design
- → Vincent Borcard Vidéo Sound Design Etude & organisation professionnelle
- → Nicolas Buntschu
 Frontend Development
- → Catherine Gottraux Roos
 Graphic Design
- → Matyas Kiss Vidéo
- → Julien Pasquier
 Sport
- → Rachel Pilet
 Histoire de l'art
 & des médias
- → Roman Plater

 Marketing

 & communication
- → Christophe Roulet
 3D & Motion Design
- → Sarah Seydoux Anglais

IMD3

- → Joackim Devaud
 Graphic Design
 Motion Design
- → Adrien Gaillard Vidéo
- → René Hagi Vidéo Motion Design
- → Rachel Pilet
 Histoire de l'art
 & des médias
- → Roman Plater

 Marketing

 & communication
- → Christophe Roulet
 3D & Motion Design
- → Julien Pasquier
 Sport
- → Cyril Vernier
 UI Design
- → Iris Wolfisberg
 Frontend Development

eCG

- → Annick Bapst
- → Daniel Benda

eikonwork

- → Estève Despond Responsable
- → Luca Etter
- → Josua Hotz
- → Alessandra Marchetto

Maturité MP1 & MP2

- → Brigitte Baldo
 Histoire & institutions
 politiques
 Technique
 & environnement
- → Marine Galley Arts appliqués, art & culture
- → Odile Hamoir Français
- → Véronique Jorand Information & communication
- → Mélanie Kaeser
 Allemand
- → Florian Pittet
 Mathématiques
- → Sarah Seydoux Anglais

eikonlab

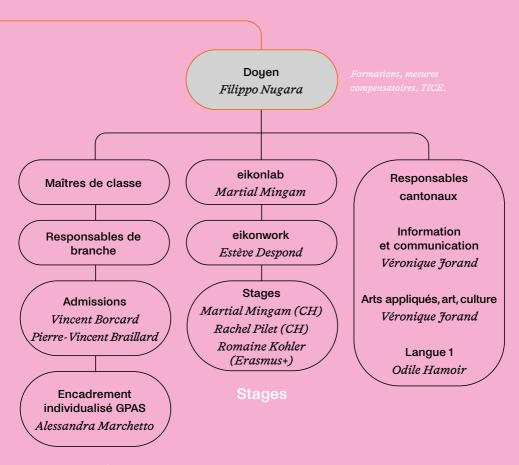
- → Martial Mingam Responsable
- → Julien Babel
- → Estève Despond
- → Romaine Kohler
- → Julien Minguely
- → Nicolas Nahornyj
- \rightarrow Rachel Pilet
- → Iris Wolfisberg

Les horaires des enseignant·es sont disponibles au secrétariat et sur Teams.

Organigramme eikon

Direction Directeur Felix Kaufmann Adjointe administrative Brigitte Roulin Centre multimédia Secrétariat David Da Cruz Amélie Berset-Pasquier IT Stagiaire Nicolas Buntschu Ruben Gomes Ferreira Florian Pittet (CI) Surveillant-es Technicien campus Corentin Bressoud Kevin Meunier (SiTel) Marine Gaillard Jonas Sauzet Concierge Benoît Jacquaz (SBat) **Architecte** Alexandre Caille (SBat)

Médiation
Alessandra Marchetto
Julien Pasquier



Formations

7

Déroulement de la formation PREPA et IMD



Semestre d'hiver

Le semestre d'hiver comporte normalement 18 semaines. À celles-ci, pour l'organisation réelle des cours, il faut ôter les vacances, jours fériés etc.

Pour les classes PREPA et 1^{re} année IMD, une évaluation des situations est effectuée lors d'un collège d'enseignant-es pour déterminer un résultat de mi-semestre qui permet de statuer si le temps d'essai de 3 mois est validé, prolongé, ou si le contrat d'apprentissage doit être résilié. Ce collège d'enseignant-es a lieu aux environs de la semaine 10. La classe PREPA est soumise à une évaluation de projet inter-branches (travail interdisciplinaire), à la fin du

semestre d'hiver, autour des semaines 15 et 16.

Semestre d'été

Le semestre d'été complet comporte normalement 19 semaines et intègre les évaluations ou des examens en fonction des années. À celles-ci, pour l'organisation réelle des cours, il faut ôter les vacances, jours fériés etc.



7

Les semaines indiquées sont estimatives

- → PREPA: le semestre se termine en règle générale à la 37° semaine.
- → 1^{re} année IMD: le semestre se termine en règle générale à la 37^e semaine.
 - Les classes de 1^{re} année sont en voyage d'études durant le courant du 1^{er} semestre (sous réserve de modification des dates de la manifestation envisagée).
- → 2º année IMD: le semestre se termine en règle générale à la 37º semaine.
 - Les classes de 2° année sont en voyage d'études dans le courant du 2° semestre (sous réserve de modification des dates de la manifestation envisagée).
- → 3° année de la voie 4 ans IMD: le semestre se termine en règle générale à la 29° semaine et comprend un grand projet de semestre à choix entre la vidéo, le UI design et la programmation frontend.
 - De la semaine 29 à la semaine 37, les personnes en formation sont en phase préprofessionnelle (stage externe ou interne) et ne suivent plus de cours professionnels ni d'atelier en école, à l'exception des cours eCG et, le cas échéant, des branches générales de la maturité, ainsi que des examens finaux avancés eCG et maturité.
- → 4° année IMD: jusqu'à la semaine 29, les personnes en formation sont en phase préprofessionnelle (stage externe ou interne) et ne suivent plus de cours professionnels ni d'atelier en école.
 - Les examens de fin de formation CFC (TPI, connaissances professionnelles) ont lieu de la semaine 32 à la semaine 35*, suite auxquelles les personnes en 4° année de formation sont libérées des cours. Elles restent cependant engagées jusqu'à la date de fin de leur contrat.

- → 3° année de la voie 3 ans IMD: jusqu'à la semaine 29, les personnes en formation sont en cours et atelier professionnel.
 - Les examens de fin de formation CFC (TPI, connaissances professionnelles) ont lieu de la semaine 32 à la semaine 35*, suite auxquelles les personnes en 3° année de formation voie 3 ans sont libérées des cours.
- → Des révisions (calendrier spécifique) sont organisées durant les semaines avant le début du CFC.
- → En cas de souhait de résiliation anticipée du contrat, une demande par écrit doit être adressée à l'école.
- * étant donné que les dates d'examens finaux sont fixées en coordination par la Commission intercantonale romande d'examen (Genève – Vaud – Neuchâtel – Fribourg), la période précise des examens est annoncée en février de chaque année.



Déroulement de la formation PREPA et IMD

Les stages

La particularité de la formation d'Interactive Media Designer CFC telle qu'enseignée à eikon, est d'inclure dans le cursus, une 4° année consacrée aux stages.

Ils visent à donner aux élèves une première expérience professionnelle afin de développer leurs compétences techniques et de travailler sur des projets réels en équipe ou de manière autonome.

L'année dédiée aux stages se divise en trois sessions de 17 semaines au maximum. Si l'une d'elles doit être réalisée à 'interne (à eikonlab), les deux autres offrent la possibilité d'une spécialisation dans un ou plusieurs domaines en entreprises externes.

Supervisé-es par les responsables des stages de eikon, les élèves effectuent les démarches de recherches d'entreprises, en Suisse ou à l'étranger. Une convention est ensuite établie pour entériner le partenariat entre l'école, l'élève et l'entreprise partenaire. L'expérience se conclut par un bilan dressé avec les élèves, le-la responsable du stage de l'entreprise et les encadrant-es de eikon.

Responsables des stages

- → Martial Mingam
- → Rachel Pilet eikon_stage@edufr.ch

Responsable ERASMUS+

→ Romaine Kohler romaine.kohler@edufr.ch



Mobilité en Suisse et en Europe

Une grande partie des élèves choisit également l'option de faire un de ses stages à l'étranger, avec le soutien de la Confédération via Erasmus+. eikon encourage la mobilité et l'échange.

Pour cette raison, un encadrement est proposé aux élèves qui souhaitent partir à l'étranger. Une demande de bourse peut également être déposée. La procédure à suivre est expliquée aux élèves lors de la séance d'information dédiée aux stages.



7

Déroulement de la formation PREPA et IMD

eikonwork

eikonwork est une structure de stage interne pour les V3 (formation sur 3 ans) et V4 (sur 4 ans) dédiée à la communication interne et externe de l'école.

Son but est de plonger les élèves dans un cadre professionnel et réaliste.

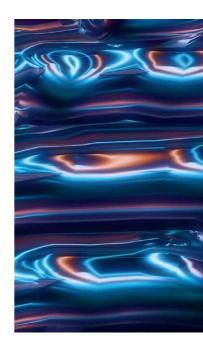
À eikonwork, les élèves, encadré-es par des professionnel·les de la communication, peuvent mettre en pratique les méthodes et les techniques assimilées, sous les formes les plus variés, pour visuellement faire rayonner notre école.

Responsable

→ Estève Despond

Encadrant·es

- → Estève Despond
- → Luca Etter
- → Fosua Hotz
- → Alessandra Marchetto





Déroulement de la formation PREPA et IMD

eikonlab

eikon dispose en son sein d'une structure de professionnalisation pour les V4 appelée eikonlab. Elle fonctionne comme un grand atelier de recherche et de développement interactif mené par des professionnel·les. Les élèves intègrent cet espace pendant trois mois dans leur dernière année (uniquement dans le cas d'une formation en 4 ans) afin de mettre en pratique les connaissances acquises durant leurs années de formation. Faisant partie du cursus obligatoire de l'école, ces trois mois représentent une des trois sessions de stage effectuées en 4° année.

Les deux autres sessions se déroulent dans des entreprises externes.Installé au rez-de-chaussée de la Route des Arsenaux 41, eikonlab fonctionne comme une organisation collaborative. C'est un open space accueillant et chaleureux où les enseignant·es, les élèves et les collaborateur·trices peuvent échanger sur leurs domaines d'expertise et mettre de nouvelles initiatives en mouvement.

Responsable

→ Martial Mingam

Encadrant·es

- → Fulien Babel
- \rightarrow Estève Despond
- \rightarrow Romaine Kohler
- → Martial Mingam
- → Julien Minguely
- → Nicolas Nahornyj
- \rightarrow Rachel Pilet
- → Iris Wolfisberg

Dans le cadre de cette structure de stage interne, eikonlab est le partenaire de nombreuses entreprises et institutions, telles que le Festival Images, l'Université de Fribourg, la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg, le Swiss Game Center et La Télé.

eikon reconnaît également son rôle dans le dynamisme culturel régional. Elle avance côte à côte avec des entités culturelles de Fribourg telles que Fri Art, les Services de la Culture de la Ville et du Canton, le FIFF, etc.

7

Cours de maturité professionnelle Orientation arts visuels et arts appliqués

Les cours de maturité intégrée (MP1) ont lieu chaque semaine sur 1 jour et demi. Les cours de maturité post-CFC (MP2) ont lieu sur 5 jours durant une année. Les élèves travaillent en classe et ont des devoirs à faire. La condition pour un bon travail est le plaisir d'apprendre et la volonté d'acquérir une large culture générale. La section maturité suit un chemin commun avec la section professionnelle pour atteindre des objectifs de formation optimaux.

Après six semestres, les examens de maturité sont organisés par l'école. En fin de formation, les élèves réalisent leur TIP (Travail interdisciplinaire orienté projet) et terminent ainsi la maturité à la fin de l'année scolaire.

Responsable

→ Odile Hamoir

Fonctionnement interne



Nouveau réglement de formation IMD

Le règlement de formation du 25 juin 2024 est applicable aux élèves IMD qui débutent leur formation à la rentrée scolaire 2024-2025. Il fixe notamment la procédure d'admission, le plan de formation, les principes d'évaluation ainsi que les conditions de promotion et de redoublement.

Les élèves qui ont débuté leur formation IMD avant la rentrée scolaire 2024-2025, la terminent selon l'ancien plan de formation.

Règlement interne

Conformément au règlement interne du 6 juin 2023, les règles suivantes sont applicables pour tous les cours dispensés par eikon, y compris ceux de la maturité professionnelle et de l'enseignement facultatif, ainsi que pour tous les événements organisés par l'école, tels que journées culturelles, sportives, conférences, etc.

Le règlement interne de eikon peut être consulé sur Teams dans le groupe « EIKON-GT-Admin eleves ».

Règles en cas de retard, d'absence et de maladie

Retard et absence

L'élève majeur-e, ou le-la représentant-e légal-e pour un-e mineur-e, annonce son retard ou son absence avant le début d'un cours :

- → Par téléphone au 026 305 46 86
- → Par mail exclusivement à secretariat_eikon@edufr.ch. Le mail doit être envoyé depuis l'adresse du de la représentant e légal e pour un e mineur e.

Le fait que l'élève ne soit pas présent-e au début d'un cours avec plus de 45 minutes de retard est considéré comme une absence :

Le secrétariat et/ou l'enseignant-e mentionne le retard ou l'absence dans le système;

L'élève s'annonce directement à son arrivée à son enseignant-e et celui-celle-ci peut décider d'excuser ou non le retard directement dans le système;

Pour une absence (inclus un retard de plus de 45 minutes), l'élève doit fournir à son-sa maître de classe une lettre de justification dans les 8 jours, signée par le la représentant e légal e si mineur e. Le la maître de classe statue.

Un retard ou une absence non excusé entraîne une amende.

Maladie

L'élève majeur-e ou le-la représentant-e légal-e pour un-e mineur-e annonce son absence maladie chaque matin avant le début des cours :

- → Par téléphone au 026 305 46 86
- → Par mail exclusivement à secretariat_eikon@edufr.ch. Le mail doit être envoyé depuis l'adresse du de la représentant e légal e pour un e mineur e.

L'absence maladie est notée dans le système comme absence excusée, ceci jusqu'à 3 jours consécutifs;

En cas de maladie prolongée, un certificat médical est exigé à partir du 4° jour consécutif d'absence (week-end inclus);

En cas de certificat médical, l'élève n'a pas l'autorisation de venir à l'école, ceci même si son état s'est amélioré. Auquel cas un nouveau certificat médical, attestant sa capacité à réintégrer les cours, doit être demandé;

Si le certificat médical n'est pas remis dans les 8 jours, le principe de l'amende s'applique;

Si l'élève ou le la représentant e légal e n'a pas informé le secrétariat de son-ses absences maladie, le principe de l'amende s'applique.

En cas d'absences répétées, aussi de courte durée, un taux d'absence supérieur à 15 % peut entraîner un refus de validation de l'année scolaire, indépendamment des motifs (cf. l'art. 22 du règlement interne).

Préalablement, sur demande du de la maître de classe ou de la direction, l'élève est convoqué e pour un entretien. Il s'ensuit un avertissement écrit, assorti, selon la nécessité, d'une convention à signer.

Pour une meilleure communication entre les parties prenantes, l'école peut également convoquer le la représentant e légale de l'élève en question, même si majeur e. Si la convention ou l'avertissement ne sont pas respectés, une procédure de résiliation de contrat peut être entreprise.

Amendes

- → La première période d'absence (leçon) injustifiée est facturée CHF 20.-;
- → Les périodes d'absence injustifiées suivantes sont facturées CHF 10.-;
- → L'amende maximale s'élève à CHF 100.- par jour.

Notes et absence lors d'un rendu ou d'une évaluation

Principes fondamentaux:

- → 3 évaluations au minimum sont effectuées par branche et par semestre;
- → Les évaluations manquées pour cause d'absence doivent être rattrapées dès le retour de l'élève. Il est possible d'organiser des rattrapages lors des surveillances du soir (LU-JE);
- → L'absence sans certificat médical lors d'une évaluation de rattrapage est sanctionnée par la note 1. Les cas de force majeure sont appréciés par la direction.

Demandes de congé

Les demandes de congés sont à adresser par écrit à la direction, au moyen du formulaire adéquat, 8 jours à l'avance (sauf exception).

Journées sportives

Les journées sportives sont obligatoires pour tous-tes les élèves (exceptés PREPA et MP2), sous réserve d'une dispense médicalement attestée. Une participation active est attendue.

Toute absence injustifiée entraîne une amende. La personne en formation qui se présente sans sa tenue de sport, ou avec des vêtements ou chaussures inadaptées ne participe pas au cours. Considérée comme absente sans justification, elle est amendable. En cas d'absence aux journées sportives, un certificat médical peut être exigé. Les dates et les horaires des journées sportives seront communiqués ultérieurement. Règles de vie

Matériel informatique

Le matériel à disposition des élèves (ordinateur, beamer, imprimante, etc.) ne doit servir qu'à des activités scolaires. Le matériel est sous la responsabilité de l'élève qui s'engage à l'utiliser avec soin. Les éventuelles casses, pertes, etc. doivent être signalées.

Lors des pauses et des cours qui ne nécessitent pas l'informatique, l'ordinateur doit être mis en veille.

L'usage des « postes profs » est interdit aux élèves, hors autorisation et présence de l'enseignant-e.

Des activités nécessitant un ordinateur en dehors du cadre fixé par les cours (jeux, etc.) peuvent perturber le travail des autres. Le travail est prioritaire.

L'énergie doit être économisée.

Ces postes peuvent contenir des fichiers appartenant aux enseignant · es. Il en va du respect de leur sphère privée.

Loisirs informatiques

Les jeux vidéo sont strictement interdits, ce durant les cours, les pauses et les heures de travail du soir (surveillance).

Les jeux en réseau, le visionnement de vidéos en réseau et l'écoute de musique en réseau sont strictement interdits, ce durant les cours, les pauses et les heures de travail du soir (surveillance). L'usage de Facebook, Instagram, SnapChat, TikTok ou autres réseaux sociaux est interdit durant les cours, y compris durant les travaux d'atelier et de pratique professionnelle. Seul un usage formatif autorisé par l'enseignant-e responsable est toléré.

Les smartphones sont tolérés dans le cadre d'un usage strictement professionnel (cours photo, vidéo, etc.). Tout autre usage peut être sanctionné par l'enseignant-e en charge et la direction.

Les jeux vidéo nuisent à la concentration, inversant les effets bénéfiques d'une pause. En outre, ils provoquent une importante fatigue oculaire voire une fatigue générale.

Le bon accès pour chacun au réseau est dépendant d'une bande passante commune qui n'est pas extensible.

Le smartphone doit être utilisé au sein de l'école comme un outil de travail et non une distraction.
L'enseignant · e peut demander que les smartphones soient déposés au début du cours

Nourritures et boissons

Il est interdit de manger en classe pendant les pauses. Les boissons sont tolérées dans l'espace de classe. Les personnes externes ne peuvent en aucun cas manger dans l'école. Une cafétéria est à la disposition des élèves. Elle est équipée de fours à micro-ondes, de tables et de chaises. La cafétéria de l'EMF peut également accueillir les élèves de eikon.

Tenue vestimentaire

Une tenue adaptée au monde professionnel est exigée durant les cours. Les inscriptions discriminatoires ou à connotation sexuelle n'ont pas leur place dans notre école.

Le port de couvre-chefs (ex. casquette, bonnet, chapeau) n'est pas recommandé en classe. L'enseig-nant e peut vous demander de le retirer. La direction peut édicter des directives relatives au code vestimentaire.

Salles et ateliers

Les classes et ateliers doivent être rangés au début et à la fin de chaque cours (tables débarrassées, déchets mis à la poubelle, etc.). Le matériel commun est à respecter (lavabos nettoyés, matériel rangé, etc.).

Tout matériel endommagé doit être immédiatement signalé au secrétariat. Un contrôle doit être effectué une fois par semaine.

L'hygiène est une garantie de santé humaine et de respect des travaux de nettoyage. En outre, une personne de ménage peut parfois confondre un travail artistique et un déchet.

Le matériel défectueux est réparé pour l'usage de toutes et tous. Du matériel endommagé ou perdu, qu'il soit collectif ou personnel, nuit à la capacité de production et de création.

Déchets/gaspillage

Le tri des déchets est un geste durable. Des poubelles sont installées à cet effet dans les couloirs. Chacun·e est responsable de séparer papier, pet, métal, alu, piles.

Chacun·e veillera aussi à limiter la consommation de papier (impression ou photocopie) au strict nécessaire.

Le tri facilite l'évacuation et le recyclage des déchets.

L'économie de papier baisse les coûts d'écolage et réduit l'impact négatif sur la nature.

Ascenseur

L'ascenseur est interdit aux élèves. Ils-elles empruntent les escaliers. En cas de handicap (béquilles, fauteuil roulant, etc.), il est possible d'obtenir un accès auprès de l'administration.

Cela évite les bouchons. L'usage de l'ascenseur doit rester une priorité pour le déplacement du matériel technique.

Absence ou retard d'un e enseignant e

Après 15 minutes, les élèves cherchent des renseignements auprès du secrétariat.

Les enseignant ·es peuvent rencontrer des imprévus et être retardé ·es. En principe, lors d'une absence, ils ·elles sont remplacé ·es ou du travail est donné aux élèves par le biais de l'administration ou des autres enseignant ·es.

Parking

Hormis les places publiques (cases blanches) du plateau de Pérolles, il n'y a aucune place de parc disponible autour du bâtiment. Les contrevenant es sont dénoncé es à la police. Seuls les véhicules deux-roues peuvent être stationnés dans la partie Est de la cour.

Les places attachées au bâtiment (cases jaunes) sont réservées aux visiteur·euses et au personnel de l'école.

Les transports publics doivent être privilégiés.

Fumée

Il est interdit de fumer (cigarettes électroniques y compris) dans tous les locaux du bâtiment. Il est interdit de fumer en dehors des pauses prévues. Le seul coin fumeurs équipé de cendriers se trouve à gauche de l'entrée sous la marquise. Les mégots et autres déchets ne doivent pas être jetés dans la cour pavée. Le secrétariat signalera les abus et pourra exiger aux contrevenant-es de ramasser les mégots.

Les risques d'incendie et les dispositifs légaux sur la fumée dans les établissements publics justifient l'interdiction. La cour pavée fait partie de notre patrimoine architectural et est difficile à nettoyer.

Substances illicites

La consommation d'alcool et de cannabis (légal y compris) et de substances illicites est strictement interdite dans l'enceinte de l'école. L'institution scolaire se réserve le droit de dénoncer toute personne en infraction.

Des contrôles de police peuvent être effectués dans l'établissement scolaire.

Premiers secours

Une pharmacie d'urgence se trouve au secrétariat. Toutefois, aucun médicament ne sera distribué. Pour les cas graves, l'enseignant e et/ou les camarades appellent directement les services d'urgence. Un défibrillateur se trouve au rez-de-chaussée et les cartables d'urgences sont disponibles dans chaque salle de classe. Le personnel de l'école n'a pas l'autorisation de véhiculer un e élève à son domicile ou à l'hôpital. L'école a du personnel formé régulièrement en intervention de premier secours.

Il s'agit surtout de pouvoir soulager les petites blessures et douleurs sur place.

Manquements au règlement de l'école

Tout manquement aux règles internes de l'école fait encourir à l'élève le risque de mesures éducatives ou de sanctions disciplinaires.

1er niveau: l'enseignant e convoque l'élève pour un entretien, rédige un procès-verbal et en informe le la MCL. Un avertissement oral peut être prononcé par l'enseignant e.

2º niveau: le·la MCL convoque l'élève avec l'enseignant·e concerné·e pour un entretien, rédige un procès-verbal et en informe la direction. Un avertissement écrit peut être prononcé par le·la MCL.

3º niveau: l'élève et le la représentant e légal e si mineur e sont convoqué es pour un entretien avec le la MCL, la direction et éventuellement l'enseignant e concerné e.

Suite à cet entretien, un avertissement formel et/ou une suspension des cours jusqu'à trois semaines peuvent être prononcées. Le cas échéant, une convention entre l'élève et l'école fixant les conditions de la poursuite de la formation peut être passée et/ou un redoublement peut être décidé.

Dans des cas graves, la direction peut demander au Service de la formation professionnelle de prononcer une menace d'exclusion ou une exclusion de la formation.

Les absences injustifiées sont sanctionnées par des amendes pouvant aller jusqu'à CHF 100.- par jour.

Centre multimédia

Matériel audiovisuel

L'emprunt de matériel est strictement réservé pour des motifs scolaires, que ce soit pendant ou hors des périodes de cours, phase de stage eikonlab inclus.

Lors d'un emprunt en dehors des heures de cours, le matériel ne peut être réservé que sur préavis favorable de l'enseignant e et avec indication du projet ou de la tâche 3.

³ La responsabilité de l'enseignant · e est engagée si le prêt engagé ne correspond finalement pas au motif précisé.

Responsabilités

La personne qui emprunte du matériel est priée de contrôler son état et si tous les accessoires sont fournis au moment de son retrait et de son rendu.

Si celui-ci n'est pas en état ou s'il manque un ou plusieurs accessoires, il·elle le signale immédiatement au/à la responsable du centre multimédia. Le matériel prêté est sous la responsabilité pleine et entière de l'emprunteur-euse qui sera tenu-e responsable des dommages dus à sa négligence ou à la perte d'accessoire(s) via son assurance responsabilité civile.

Dans le cas d'un emprunt pour un projet global où plusieurs élèves sont impliqué·es, la responsabilité du matériel est déléguée à un·e élève.La responsabilité directe de l'élève est engagée en cas de vol.

L'école ne prête pas de matériel pour des mandats ou motifs privés aux élèves, collaborateur-trices, ou proches. À titre exceptionnel et pour des projets de type artistiques, expérimental ou pilote, un soutien sous forme de prêt de matériel peut être envisagé. Un dépôt de dossier est exigé et soumis à l'appréciation du responsable du centre multimédia. La mention « Co-production avec eikon » devra apparaître dans le projet et le résultat inscrit à la médiathèque.

Horaires

- → Lundi 10h00 - 13h00/15h00 - 17h30
- → Mardi 10h00 - 13h00/15h00 - 17h30
- → Mercredi 10h00 - 13h00 / 15h00 - 17h30
- → Jeudi 10h00 - 14h00
- → Vendredi 10h00 - 13h00/15h00 - 17h30

Retour de matériel

La personne qui retourne le matériel doit être celle qui est allée le chercher. Lors des rendus de matériel, y compris hors des périodes scolaires (FIFF, Start, etc.), la personne responsable du centre multimédia doit être présente afin d'effectuer un contrôle du matériel. Ce contrôle doit s'effectuer au plus tôt après le retour afin de pouvoir rechercher le matériel éventuellement manquant. Le la chef fe de projet fixe au moment de l'emprunt la date de rendu. En cas de retard de rendu du matériel, l'élève peut être convoqué e à la direction et une sanction peut être octroyée.

Pénalités de retard

En cas de restitution tardive ou partielle du matériel emprunté, eikon facture les frais de pénalité de retard suivants :

- → CHF 25.- pour un retard jusqu'à 24 heures;
- → CHF 50.- pour un retard entre 24 et 48 heures;
- → CHF 75.- pour un retard entre 48 et 72 heures;
- → CHF 100.- pour un retard de plus de 72 heures.

Photocopieuses à libre accès

Dans les couloirs des étages 1 à 3, des photocopieuses à libre accès sont à disposition des personnes en formation.

Chaque PEF dispose d'un crédit par année sur son badge, destiné à réaliser les impressions en lien avec sa formation. Au-delà, chaque tirage est facturé.

Studios vidéo et photo

Les réservations des studios vidéo et photo font l'objet d'une autorisation pendant les cours comme en dehors des cours. Les espaces doivent donc être réservés au centre mutimédia 2 jours à l'avance. Les studios doivent être remis dans l'état où ils ont été trouvés (rangement du mobilier).

Support informatique

Réinitialisation du mot de passe studentfr.ch

Les enseignant-es sont habilité-es à réinitialiser le mot de passe des adresses e-mail « @studentfr.ch » des élèves. En cas de perte de l'accès, l'élève se réfère au personnel IT de eikon en leur envoyant un e-mail comportant notamment le numéro de classe et les coordonnées de contact.

→ Contact:eikon_it@edufr.ch

Fitness

Une salle de fitness bien équipée est à disposition des élèves d'eikon au rez-de-chaussée de l'École des Métiers (EMF, Chemin du Musée 2 à Fribourg (vis-à-vis d'eikon). Durant les pauses de midi, une surveillance est organisée. Des cours de fitness gratuits, accessibles aux élèves de eikon, sont organisés par l'EMF (cf. horaires affichés sur place).

Bibliothèque à la HEIA-FR

La bibliothèque de eikon se trouve dans les locaux de la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR). Toutes nos oeuvres et nos médias peuvent être consultés et prêtés, tout comme ceux d'autres hautes écoles ou universités.

- → Emplacement et contact Bâtiment A, 3° étage Bd. de Pérolles 80,1700 Fribourg
- → Horaires de réception Lundi à vendredi 09h00 - 17h00
- → 026 429 65 31 biblio-heia@hefr.ch
- → www.heia-fr.ch/fr/haute-ecole/organisation-et-services/ bibliotheque/

Bibliothèque des arts et métiers

Bibliothèque scolaire et publique dans laquelle les élèves trouveront grand nombre d'ouvrages. Le prêt est gratuit pour toutes et tous. La durée de prêt est d'un mois (voir leurs conditions sur leur site). Réservations et prolongations possibles en ligne avec le compte lecteur-rice (par e-mail ou téléphone).

- → Emplacement et contact Bâtiment E, salle E-115 au sous-sol Derrière-les-Remparts 3,1700 Fribourg
- → Horaires de réception
 Lundi à vendredi 08h30 16h30
 Fermé durant les vacances scolaires
- → 026 305 25 09 bam@edufr.ch
- → www.epaigibsbiblio.info/NetBiblio

Charte de la cafétéria

La direction met à disposition une cafétéria au 4° étage (salle 404) et au sous-sol pour les élèves et le personnel de l'école uniquement. Cet espace peut être également utilisé comme lieu de repos, de réunion ou d'étude, mais en aucun cas pour d'autres activités (travaux manuels, fêtes, etc.).

La direction de l'école s'engage à :

- → Mettre à disposition le matériel de nettoyage nécessaire (balais, brosses, produits de désinfection, chiffons);
- → Mettre à disposition des containers de tri des déchets et organiser le débarras;
- → Faire chaque fin de journée le nettoyage usuel d'une cafétéria.

Les élèves sont responsables du local et s'engagent à :

- → Respecter le matériel, le mobilier, l'espace « micro-ondes » et l'évier;
- → Rendre le local dans le même état qu'à leur arrivée (même mise en place, tables propres et désinfectées);
- → Éliminer les déchets et les entreposer dans les containers prévus à cet effet;
- → Adopter un comportement adulte et responsable en accord avec les règles de l'école.

Tout comportement inapproprié sera sanctionné en accord avec les règles de l'école.

Conseil des élèves



Le Conseil des élèves

Par le biais du Conseil des élèves, les personnes en formation (PEF) peuvent débattre et faire des propositions visant à améliorer notamment l'organisation, l'équipement, l'aménagement et la vie de l'école.

Le Conseil des élèves est composé de :

- → un·e représentant·e des PEF de chaque année de formation (8);
- → un·e représentant·e des MP2 (1);
- → un·e représentant·e des V3 (1).

Le Conseil des élèves se réunit autant de fois que nécessaire, au minimum trois fois l'an.

Les délégué·es de classe sont désigné·es durant les trois premières semaines de l'année scolaire.



Le Grand Conseil

Le Grand conseil a lieu au moins une fois par année scolaire et permet un échange institutionnalisé entre les élèves, la direction, les enseignant-es et le personnel administratif sur des questions de fonctionnement et d'organisation de l'école.

Le Grand Conseil est formé de :

- → un·e ou plusieurs représentant·es de la direction;
- → un·e ou plusieurs représentant·es du corps enseignant;
- → les membres du Conseil des élèves :
- → un·e ou plusieurs représentant·es du personnel administratif:
- → le·la responsable du centre multimédia;
- → les responsables d'eikonwork et eikonlab.

10

Abréviations

→ CI Correspondant informatique
 → CFC Certificat fédéral de capacité

→ eCG Enseignement de la culture générale

→ eikonlab Structure de stages internes et de professionnalisation

→ eikonwork Structure de stages interne pour les élèves V3

→ Erasmus+ Programme de mobilité (stages en Europe)

→ GPAS Groupe de perfectionnement et d'accompagnement spécialisé

→ IMD Interactive Media Designer

→ IT Technologie de l'information (Information Technologie)

→ MATU Maturité professionnelle

→ MCL Maître de classe

→ MP1/MP2 Maturité professionnelle intégrée/ post-CFC

→ OTIFP Ordonnance sur les tarifs des taxes et des indemnités de la formation

professionnelle (RSF 420.16)

→ ORFO Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle initiale de designer

en médias interactifs avec certificat de capacité (RS 412.101.222.0)

→ PAD Procédure d'admission

→ PEF Personne en formation

→ PREPA Cours préparatoire

→ RFP Règlement sur la formation professionnelle (420.11)

→ RH Ressources humaines

→ SBat Service des bâtiments de l'Etat

→ SITel Service de l'informatique et des télécommunications

→ SST Santé et sécurité au travail

→ TIB/TIP Travail interdisciplinaire de la branche / orienté projet

→ TICE Technologies d'information et de communication pour l'enseignement

→ V3/V4 Voie d'apprentissage de 3 ans, respectivement de 4 ans



Adresses utiles

Fribourg pour tous

→ Information et orientation sociales Rue du Criblet 13, Fribourg 0848 246 246 www.fribourgpourtous.ch

Conseils psychologiques

→ Réseau fribourgeois de santé mentale 026 308 08 08 Permanence du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 www.rfsm.ch

Numéro d'urgence 143 de La Main Tendue

→ Disponible 24h sur 24,7 jours sur 7 pour les personnes qui ont besoin d'un entretien, d'aide et de soutien

Alcool et toxicomanie

→ REPER
Rue Hans Fries 11, Fribourg
026 322 29 01
www.reper-fr.ch

Troubles alimentaires

→ Ceptade Rue Hans-Geiler 1, Fribourg www.ceptade.ch

Contraception, relations sexuelles, maladies sexuellement transmissibles

→ Centre fribourgeois de santé sexuelle CFSS Rue de la Grand-Fontaine 50, Fribourg 026 305 29 55 www.fr.ch/dsas/cfss

Toxicodépendance

→ Fondation le Tremplin Avenue de l'Europe 6, Fribourg 026 347 32 32 www.tremplin.ch/#empreinte

Identité sexuelle

→ SARIGAI Rue du Tilleul 21, Fribourg 079 870 91 23 www.sarigai.ch

Difficultés familiales et relationnelles

→ Service de l'enfance et de la jeunesse Bd de Pérolles 24, Fribourg 026 305 15 30 www.fr.ch/dsas/sej

Grossesse SOS Futures Mamans

→ Ch. Monséjour 2, Fribourg 026 424 63 83 www.sosfuturesmamans.org

Maltraitance, violence, agression, abus sexuels

→ Pour les femmes Rue de Lausanne 91, Fribourg 026 322 22 02 www.sf-lavi.ch

Centre de consultation LAVI

→ Pour les enfants, hommes, victimes de la circulation et victimes de mesures de coercition Rue de Lausanne 91, Fribourg 026 305 15 80

Prévention suicide

→ Association PréSuiFri
Rte St-Nicolas-de-Flüe 4A, Fribourg
026 308 08 08
www.fr-preventionsuicide.ch

Service de la formation professionelle (SFP)

→ Derrière-les-Remparts 1, Fribourg 026 305 25 00 www.fr.ch/sfp

Service des subsides de formation (SSF))

→ Rue Saint-Pierre Canisius 12, Fribourg 026 305 12 51 www.fr.ch/ssf

Service l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)

→ Route des Arsenaux 41, Fribourg 026 305 41 86 www.fr.ch/sopfa

Plateforme jeunes (PJF)

→ Structure pour les jeunes sans solution de formation Derrière-les-Remparts 5, Fribourg 026 305 28 66 www.fr.ch/deef/pfj

APARTIS

→ Fondation pour le logement des étudiants Rue de l'Hôpital 4, Fribourg 026 300 73 13 www.apartis.swiss

Impressum

Publié par eikon École professionnelle en arts appliqués Berufsfachschule für Gestaltung Vocational School of Applied Arts

→ Rte Wilhelm Kaiser 13 ,1700 Fribourg 026 305 46 86 eikon@edufr.ch www.eikon.ch

Rédaction des textes Administration de eikon

Design eikonwork

Direction artistique *Anne Sylvie Henchoz*

Graphisme & mise en page Julia Ranzi, Lucie Baillod, Pierre Guérin

Édition 2024











